



## Réforme des Rythmes scolaires :

Quelle organisation pour la rentrée 2014 aux Lilas ? Votre avis nous intéresse !

Les Lilas le Mardi 20 mai 2014

*Rappel : Le projet dérogatoire travaillé par l'ensemble de la Communauté Educative des Lilas (composée des Enseignants, des Représentants de Parents d'élèves, des Employés communaux, de la Municipalité, de Représentants d'Associations) a été rejetée par le DASEN et aucune réponse au courrier de sollicitation d'entretien par le Ministre HAMON n'a été reçue. De ce fait, la Communauté Educative s'est accordée pour laisser à la Municipalité des Lilas le choix de proposer une organisation horaire au DASEN.*

Une réunion plénière a été organisée par la Municipalité et ouverte à tous  
Lundi 19 mai 2014. Au sortir de cette réunion la Municipalité propose l'organisation suivante :

### Ecoles Maternelles

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30/8h40	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire
8h40/11h40	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole
11h40/13h40	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner
13h40/16h40	Ecole	Ecole	Centre de Loisirs	Ecole	Péri-éducatif gratuit
16h40/18h45	Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	Périscolaire

### Ecoles Élémentaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30/8h30	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire
8h30/11h30	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole
11h30/13h30	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner
13h30/16h30	Ecole	Ecole	Centre de Loisirs	Ecole	Péri-éducatif gratuit
16h30/18h00	Périscolaire / Etudes	Périscolaire / Etudes		Périscolaire / Etudes	Périscolaire

Cette organisation prend en compte une partie des réflexions menées par les groupes de travail auxquels les Représentants de Parents ont participé (décalage du matin par exemple).

**Une motion sera votée lors du prochain Conseil d'Ecole dans les 10 jours à venir, aussi, nous vous demandons de vous rapprocher des parents Représentants FCPE de votre école pour leur donner votre avis sur l'organisation proposée.**

Quels sont les autres possibilités ?  
2 jours par semaine raccourcis par exemple :

Ecoles Maternelles & Elémentaires : **Exemple**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30/8h30	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire
8h30/11h30	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole
11h30/13h30	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner
13h30/15h00	Ecole	Ecole	Centre de Loisirs	Ecole	Ecole
15h00/16h30	Ecole	Péri-éducatif		Ecole	Péri-éducatif
16h30/18h45	Périscolaire / Etude	Périscolaire / Etude		Périscolaire / Etude	Périscolaire / Etude

Cette alternative risque de voir disparaître l'Etude des deux jours où le Péri-éducatif est proposé.

### Le report à 2015 ?

Le Ministre Benoît HAMON confirmé localement par le Directeur Académique (DASEN) a affirmé qu'aucun report ne serait accepté. Aussi, si aucune proposition horaire n'est émise par une Municipalité, le DASEN appliquera l'organisation horaire suivante :

Ecoles Maternelles & Elémentaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30/8h30	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire
8h30/11h30	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole	Ecole
11h30/13h30	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner
13h30/15h45	Ecole	Ecole	Centre de Loisirs	Ecole	Ecole
15h45/18h45	Périscolaire / Etude	Périscolaire / Etude		Périscolaire / Etude	Périscolaire / Etude

Nous pensons que cette organisation ne permettra pas de mettre en place de réels projets péri-éducatifs avec juste une plage horaire dédiée de 45 minutes par jour.

### Que demande la FCPE ?

**Intérêt de l'Enfant :** Depuis le début de ce projet, la FCPE veille à ce que l'intérêt de l'Enfant soit au cœur des préoccupations des Adultes qui réfléchissent et décident de son rythme de vie. La FCPE demande donc la mise en place d'un Comité de Suivi permettant d'évaluer les bénéfices de cet aménagement et apporter des actions correctives si nécessaire.

**Gratuité de l'Ecole et du temps Péri-éducatif :** La FCPE conserve une attention particulière également sur la gratuité de ce nouveau temps péri-éducatif c'est pourquoi la FCPE a demandé et obtenu du Ministère la prolongation des subventions de l'Etat qui seraient demandées par les Municipalités. La Municipalité des Lilas s'est engagée à la gratuité de ce temps péri-éducatif sur sa Commune.